

ACHAT IMMEUBLE DURUPT - n° 622

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu une offre de vente à l'amiable de la maison appartenant à Mme DURUPT, 16 rue de l'Eglise à LUDRES.

Il signale l'existence d'une partie de cave située sous l'immeuble et appartenant au voisin Mr ANTOINE.

Cet immeuble est cadastré section AB 118 'Le Village' superficie 675 m².

Le service des Domaines en a fixé la valeur à 52 500 F.

Cette acquisition est nécessaire pour la création d'une voie future.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces et tous actes nécessaires pour réaliser l'achat de l'immeuble appartenant à Mme DURUPT 16, rue de l'Eglise à LUDRES,

- l'existence d'une partie de cave située sous l'immeuble, appartenant au voisin Mr ANTOINE, sera inscrite dans l'acte de vente,

- le prix demandé soit 52 500 F. est accepté,

- demande à Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique.